



<http://www.mclepuy.fr/>

Club sportif FFM Métropole
Structure C0733 - MOTO CLUB LE PUY - L14 LIGUE AUVERGNE
APE 926C - SIREN 493286785 00016 - DOSSIER W432001896

Le Puy, le 1 mars 2014,

PROCES –VERBAL

de la réunion de Comité Directeur du vendredi 28 février 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit février à 21 heures, les membres du Comité Directeur de l'association se sont réunis dans les salons de l'hôtel B&B sis à Vals près le Puy, sur convocation .

L'assemblée est présidée par Mr Alain AUBAZAC en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par Mr Cédric BERNARD.

Le président constate que tous les membres sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 17. Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la réunion est le suivant :

mise aux normes du Circuit Richard Saint en vue du Mx de Championnat de Ligue d'Auvergne des 7& 8 juin 2014 et de la ré-homologation fin 2014 dudit circuit pour la période 2015 / 2019, suite à visite technique et préconisations du Délégué Ffm Vincent Rigaudias en date du 19 février 2014.

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Vote du budget de mise aux normes du circuit (estimatif 15000 €)

Les membres du Comité Directeur votent à la majorité :

13 contre

4 pour

Au vu des modifications règlementaires à venir et de la forme même de la convention régissant le circuit Richard Sainct, il ressort des débats que l'entretien du circuit ne relève plus de la compétence d'une association mais du domaine communautaire si une volonté de préserver la pratique de ce sport existe .

Pour ces raisons le motocross des 7 & 8 juin ne pourra pas avoir lieu.

DEUXIEME RESOLUTION

Demande de révision de la convention d'utilisation entre la Ville du Puy et le Moto club le Puy :

mention des clôtures du périmètre du circuit

entretien et mise aux normes

statut précaire reconductible annuellement

Vote pour à l'unanimité 17 voix

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 h 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.



Le Président : A.AUBAZAC

Le Secrétaire : C.BERNARD

Secrétariat Mc Le Puy :

Cédric Bernard

Technobike 43

5 Rue d'Alençon

43000 Le Puy en Velay

Tél : 04.71.04.20.28

Mail : techno.bike@wanadoo.fr



